



ADAPEI de l'Ariège
5 Route de Guilhot 09100 BENAGUES
Tél. : 05.61.67.98.00 – Fax : 05.61.60.08.56
direction-generale@adapei09.fr
www.adapei09.fr

2016 -2017: Réactualisation du Projet Associatif

PROJET ASSOCIATIF 2017 / 2021

Les orientations politiques

- L'Association revendique sa dimension parentale, avec une disponibilité des bénévoles, l'organisation de rencontres, dans un souci d'écoute et de soutien.
- L'Association œuvre pour des parcours personnalisés et dynamiques dans une logique d'ouverture, de partage d'expériences, de recherches, d'innovations et de développements.
- L'Association favorise la notion de parcours de vie au sein de l'ADAPEI 09 et/ou des autres établissements partenaires du territoire.
- L'Association veut être actrice de l'économie sociale et solidaire : c'est faire partie d'un ensemble d'initiatives économiques à vocation « d'insertion sociale et professionnelle ».
- L'Association veut, pour une société inclusive et participative et au regard du diagnostic des besoins, proposer à la personne et à son projet de vie, une diversité de solutions.

Les valeurs de l'ADAPEI 09

Au niveau Associatif :

- La solidarité et l'esprit d'entraide.
- L'engagement bénévole et désintéressé.
- La neutralité politique et religieuse.
- Le militantisme, l'humanisme et la tolérance.

Au niveau de la personne accueillie :

- La valorisation de la personne et le développement de ses compétences et de ses potentialités.
- La promotion de ses droits et de sa citoyenneté.
- La promotion de la qualité de l'accompagnement.

Au niveau ressources humaines :

- La valorisation des rôles professionnels par l'emploi de personnels qualifiés et le développement continu des compétences.

Les engagements associatifs

1. Agir pour une réelle effectivité des droits des personnes en situation de handicap.
2. Valoriser et promouvoir les actions de l'association sur son territoire: faire reconnaître les compétences de l'association dans les réponses apportées pour les personnes en situation de handicap.
3. Maintenir une dynamique prospective et innovante, en développant des projets et des offres de service diversifiées.
4. Promouvoir la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et des pratiques managériales.
5. Développer une politique organisationnelle associative valorisant les ressources humaines et les savoir-faire internes, et assurant l'équilibre financier.

Engagement Associatif 1: Agir pour une réelle effectivité des droits des personnes en situation d'handicap.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 1.1 : Favoriser l'accompagnement au projet de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la personne concernée, aux parents pour leurs enfants et/ou au représentant légal de faire part de leurs attentes, besoins et aspirations. • Faciliter la continuité de parcours des enfants et adultes, au sein des établissements et services de l'Association, du département et de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et renforcer les espaces d'expression et d'échange qui permettent à la personne d'exprimer ses projets et ses choix de vie à court, moyen et long terme. • Formaliser un dispositif transversal au niveau associatif pour travailler une meilleure coordination inter-établissement. • Proposer des alternatives à l'hébergement médico-social en lien avec le parcours de la personne et les schémas médico-sociaux (département Ariège et région Occitanie). • Rechercher et développer des offres d'accueil innovantes par rapport à l'évolution des populations accueillies. • Accompagner à la parentalité tout au long de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des espaces et leurs objectifs. • Existence du dispositif de coordination inter-établissement et d'un plan d'action. • Projet d'établissement incluant des alternatives à l'hébergement. • Réponses Associative aux appels à projets. • Liste des actions en cours ou à réalisées dans le domaine de la parentalité.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 1.2 : Favoriser une réelle « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes accueillies »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la personne, telle qu'elle est, dans son histoire personnelle, ses compétences, ses valeurs et ses droits. • Favoriser l'inclusion de la personne dans sa diversité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser et formaliser des coopérations avec l'Education Nationale (Institut Médico Educatif), le milieu de l'entreprise (ESAT, IMPRO et Entreprises Adaptés) et l'environnement médico-social et sanitaire : se faire connaître et reconnaître. • Prendre en compte les demandes et le parcours de la personne accueillie dans la construction de son projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de convention de partenariats. • Outils de recueil de la demande. • Procédures d'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé. • Procédures d'admission • Contrats et documents de prise en charges.
<p>Objectif 1.3 : Favoriser le respect de la vie affective et sexuelle de la personne accueillie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la personne en situation de handicap dans sa vie affective et sexuelle, et sa singularité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils d'information. • Recenser les ressources internes, mutualiser les informations et les compétences pour réaliser des formations adaptées au sein des structures. (conventions inter établissements). • Intégrer cette thématique dans les enquêtes de satisfaction. • Promouvoir les actions d'éducation. • Mettre en place des formations. • S'interroger sur la mise en place d'une charte transversale aux établissements de l'ADAPEI sur l'accompagnement à la vie affective et sexuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations pour les salariés. • Nombre de formations pour les usagers, leurs familles ou leurs représentants. • Outils et actions mis en place pour les usagers. • Nombre de convention inter établissement. • Enquêtes de satisfaction. • Existence de la charte d'accompagnement à la vie affective et sexuelle.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 1.4 : Accompagner l'ensemble des personnes en situation de handicap sans discrimination avec un accompagnement adapté pour les personnes porteuses de troubles psychiques et autistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les ressources humaines et matérielles en adéquation avec les évolutions du public accueilli. • Envisager des dispositifs innovants et expérimentaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des partenariats pour répondre aux besoins des nouvelles populations accueillies.. • Elargir les compétences des professionnels au regard de la complexité des handicaps. • Mettre en place une plateforme de compétences au niveau associatif (cohérence des trajectoires secteur Enfance – secteur Adulte et au sein même du secteur Adulte) dans le cadre du respect du parcours de vie de la personne accompagnée. • Adaptation architecturale des structures. • Mettre en place un plan de formation autisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de conventions. • Outils et matériels coordonnés entre les différents secteurs. • Plan d'investissement. • Plan d'accessibilité. • Plan de formation. • Enquêtes qualitatives.
<p>Objectif 1.5 : Favoriser l'accès aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire une démarche de prévention autour du soin et de la santé. • Favoriser l'établissement de diagnostics précoces physiques et psychiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels à l'éducation à la santé (hygiène, nutrition...) • Développer des actions de prévention à la santé. • Elargir les compétences des professionnels de santé. • Développer des partenariats avec des organismes de santé pour établir des diagnostics et adapter les soins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions de partenariat. • Plan de formation. • Projet d'établissement. • Projet d'Accompagnement personnalisé. • Projet de soin.

Engagement Associatif 2 : Valoriser et promouvoir les actions de l'Association sur son territoire.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 2.1 : Développer l'ouverture de l'Association sur son environnement extérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le réseau de partenaires associatifs et institutionnel • Participer à la définition de la politique de santé du territoire. • Promouvoir des axes de promotion de l'action de l'association auprès du Grand Public. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux commissions « représentatives » locales et régionales (CDAPH, Conférence du territoire, commission d'appel à projet, instances de représentation des usagers, permanence de l'Association à la MDPSH, participation des équipes pluridisciplinaires aux comités techniques de la CDAPH, schéma départemental et régional...) • Ouvrir nos instances aux partenaires notamment au sein du Conseil d'Administration • Mettre en place des commissions inter-associatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Convocations. • Comptes rendus.
<p>Objectif 2.2 : Accompagner une politique du vieillissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter des réponses adaptées au regard de l'accueil de ce public (structures d'hébergement spécifiques, partenariat avec les EHPAD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux appels à projet suite à l'analyse des besoins réalisés par la commission vieillissement. • Adapter les structures et les moyens au vieillissement de la population en lien avec les autorités de tarification. • Planifier et mettre en œuvre les actions découlant des analyses de la commission vieillissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action commission vieillissement. • Projet d'établissement • Comptes rendus de la commission.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 2.3 : Favoriser l'accès à une reconnaissance professionnelle des professionnels en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et promouvoir les compétences professionnelles par l'activité : en milieu protégé, adapté ou ordinaire. • Développer des activités à caractère professionnel adaptées au public. • Offrir des activités diversifiées permettant de satisfaire les intérêts du public accueilli. • Proposer, diversifier les offres de service en s'appuyant sur l'expertise des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des coopérations entreprises adaptées, ESAT et le milieu ordinaire (socio-économique) afin de répondre à nos missions d'insertion socio-professionnelle. • Développer des coopérations inter-établissement au sein de l'association mais également hors associations: activités, prestations, compétences. • Valoriser et reconnaître les compétences professionnelles. • Développer l'accès à la formation, à la Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle, à la Validation de des acquis de l'expérience. • Développer l'accompagnement socio-professionnel pour les personnes exerçant à temps partiel (complémentarité d'accompagnement à construire), à l'entrée, pendant et après le travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de formation • Nombre de formations, de stages. • Nombre de VAE, RAE, de certifications.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 2.4 : Favoriser l'accès à l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir toutes les formes d'accueil : familles, en logement indépendant, en unité d'hébergement, en résidence accompagnée, dans la limite des agréments et des projets des établissements et services. • Faciliter la mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les structures d'hébergement en fonction des besoins des personnes à accueillir. • Diversifier les formes d'accueil. • Adapter les offres d'accueil aux bénéficiaires dans le cadre de leur projet de vie. • Travailler la synergie entre les établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie et nombre des formes d'accueil
<p>Objectif 2.5 : Favoriser l'accès à la culture, aux activités physiques et sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les projets d'accès à la culture et aux loisirs. • Développer la pratique d'une activité physique ou sportive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats dans les domaines de la culture, des loisirs et des activités physiques... 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de licenciés sport adapté. • Les brèves et le journal de l'Association. • Nombre d'activités transversales.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 2.6 : Promouvoir le travail inter-associatif en région et au national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'interactivité associative. • Susciter et/ou créer des coopérations. • Démontrer la pertinence d'une association apprenante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des travaux (délégation régionale et nationale). • Organiser des manifestations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations internes et externes à l'association. • Nombre de commissions. • Nombre de manifestations organisées, colloques ...
<p>Objectif 2.7 : Élaborer et mettre en œuvre une politique de communication en interne et en externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins et les attentes en matière de communication interne et externe. • Déterminer des moyens de communication. • Identifier des cibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur la commission communication associative. • Animer un collectif inter associatif dans le département. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaquettes

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif 2.8 : Développer une communication associative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions d'information et de communication au niveau associatif et sur le territoire. • Développer et dynamiser des actions de partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des tables rondes entre partenaires, entre professionnels • Créer un groupe de professionnels inter associatif. • Participer à des actions d'information et d'échanges de pratiques professionnelles et de développement de projets de territoire. • S'impliquer et prendre place dans des réseaux régionaux et nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions URAPEI, UNAPEI. • Conventions signées. • Chartes signées.

Engagement Associatif 3: Maintenir une dynamique prospective et innovante

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 3.1 : Développer des projets innovants et diversifier les offres de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets innovants, et les expérimentations. • Proposer, diversifier, et adapter les offres de services . • Prendre en compte les besoins du territoire et en s’inscrivant dans la commande sociale. 	<p><u>Actions transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des groupes de travail interdisciplinaire associatif voire inter-institutionnels. • Evaluer l’évolution de la population accueillie afin d’adapter les modalités d’accompagnement. • Recenser les compétences internes, et organiser un centre de ressources associatif (TSA, troubles psychiques, vie affective et sexuelle, parentalité, ...). • Envisager la mise en place une plateforme de service associative (en lien avec les orientations des politiques publiques, rapport « Piveteau ») . • Créer des espaces de travail réflexif, d’expérimentation. • Etudier la création d’accueil de jour pour personnes avec TSA et pour personnes vieillissantes sur le secteur Foix. • Créer un dispositif innovant FAM/ESAT pour personnes TSA. <p><u>Pôle travail – habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats pour l’accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap vieillissantes. • Etudier des offres alternatives d’hébergement plus particulièrement pour des personnes en situation de handicap vieillissantes et des personnes présentant des troubles psychiques. • Créer une section à temps partiel pour des ouvriers ESAT. • Développer des actions d’inclusion professionnelle « hors les murs ». • Développer le secteur économique, au travers d’actions commerciales et de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu des groupes de travail. • Etudes de la population accueillie. • Plan de formation. • Etudes architecturales. • Outils de recensement des compétences : entretiens professionnels, entretien avec la direction, observations des pratiques. • Contrats de prestation, contrats commerciaux. • Convention de partenariats. • Support de communication. • Agréments accueil de jour.

Engagement Associatif 4 : Promouvoir la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et des pratiques managériales (mode participatif, gestion de projets)

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 4.1 : Pratiques managériales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les compétences • Favoriser les transversalités inter institutionnelles. • S'appuyer sur la fonction siège: appui, soutien, veille, ressource, coordination Pôles, bureau et conseil d'administration. • S'appuyer sur les CODIR (rôle décisionnel). 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de projets sur un mode participatif. • Les CODIR (rôle décisionnel dans les orientations techniques). • Le CA (rôle décisionnel dans les orientations politiques). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et compte rendu CODIR, COPIL, CA.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 4.2 :</p> <p>Garantir une qualité des prestations délivrées à chacune des personnes accueillies</p>	<ul style="list-style-type: none"> Garantir le respect des droits des usagers. Garantir la co-construction du projet d'accompagnement personnalisé avec l'utilisateur. Garantir la participation des usagers aux instances (CVS, comité d'utilisateurs,...). 	<ul style="list-style-type: none"> Informer les usagers sur leurs droits. Former les professionnels à la bientraitance et aux recommandations de bonnes pratiques. Évaluer et réajuster les prestations. Recueillir la satisfaction des usagers. Mettre en place les instances représentatives des usagers. Prévenir les risques (liés à l'accompagnement, aux aléas climatiques, aux soins, aux pratiques et aux activités). 	<ul style="list-style-type: none"> Documents obligatoires conformes à la réglementation, remis à chaque usager et/ou à leur famille et représentants légaux. Plan de formation. Enquêtes de satisfaction. Comptes rendus des instances. DU-ERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). DARI (document d'analyse des risques infectieux) Plan de prévention de la maltraitance. Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée).
<p>Objectifs 4.3 :</p> <p>Adapter nos prestations aux besoins des personnes accueillies, aux attentes des familles et de l'entourage, ainsi qu'aux attentes sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la personnalisation de l'accompagnement. Garantir la co-construction du projet d'accompagnement personnalisé avec l'utilisateur. Proposer des locaux adaptés aux personnes accueillies. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins et recueillir les attentes des personnes accueillies. Contractualiser les accueils en établissements ou par les services. Réaliser le projet d'accompagnement personnalisé de la personne. Mettre en place des restructurations architecturales nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'accompagnement personnalisés. Projet d'accompagnement personnalisé. Contrat de séjour, document individuel de prise en charge, contrat de soutien et d'aide par le travail. Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée). Plans d'évolution architecturale. Plans pluriannuels d'investissement.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 4.4 : Faire évoluer les pratiques au regard des textes de loi et au plus près des recommandations de bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une veille réglementaire. • Analyser les pratiques professionnelles. • Analyser les activités des établissements. • Veiller à la connaissance des RBPP par les professionnels. • Favoriser un management collaboratif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des groupes d'analyse de pratique. • Mettre en place des groupes de travail thématiques (ANESM, CASF, HAS...). • Mettre en place un plan de formation et des entretiens professionnels. • Informer et former les professionnels aux RBPP. • Mettre en place des groupes de travail thématiques. • Réaliser les évaluations interne et externe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien professionnel. • Plan de formation. • Planification des GAP. • Planification des groupes de travail. • Rapports d'évaluation et plans d'action.
<p>Objectifs 4.5 : Faire progresser et rendre plus performants l'organisation et le fonctionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des pratiques professionnelles et des prestations des établissements. • Evaluer les pratiques et agir sur les éventuels écarts, incidents, dysfonctionnements. • Favoriser l'intégration des nouveaux professionnels. • Améliorer la transmission d'information, la traçabilité et la gestion documentaire . • Améliorer la gestion du dossier de l'utilisateur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en œuvre la politique qualité. • Élaborer et suivre un plan d'amélioration de la qualité. • Réalisation de l'évaluation interne. • Réalisation d'audits. • Analyser les dysfonctionnements et les incidents • Définir de la politique d'accueil des nouveaux salariés et de formation des salariés. • Mettre en place le dossier unique informatisé (MEDIATEAM). • Mettre en place le logiciel de gestion de qualité (projets, évaluations, DU-ERP, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret d'accueil des professionnels. • Inscription aux journées d'intégration. • Entretien professionnel. • Plan de formation. • Disparition du dossier papier. • Enregistrements des incidents et des dysfonctionnements. • Taux d'utilisation de MEDIATEAM et MS Qualité.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 4.6 : Garantir la cohérence du parcours de l'utilisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité de l'accompagnement. Éviter les ruptures de parcours de vie. Faire connaître les compétences de l'association (des établissements) en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les échanges inter-établissements. Favoriser le réseau de partenaires. Formaliser les partenariats. Assurer la représentation de l'ADAPEI dans les organismes d'orientation, de contrôle et de financement (MDPSH, ARS, Conseil Départemental, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure « accueil-admission ». Nombre de conventions partenariales. Nombre de personnes « sans solution ». Nombre de personnes avec double orientation.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 4.7 : Garantir la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le respect des normes d'hygiène et la prévention des risques infectieux. • Évaluer les risques liés à l'accompagnement. • Évaluer et prévenir les risques professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les réglementations sur la sécurité des établissements. • Réaliser l'évaluation des risques professionnels. • Mettre en œuvre une politique de bientraitance. • Appliquer les directives gouvernementales en matière de gestion des risques climatiques, sanitaires et sécuritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de la commission de sécurité. • DU-ERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). • DARI (document d'analyse des risques infectieux). • DARDE (document d'analyse des risques liés à la défaillance énergétique). • Paquet hygiène et HACCP (bonnes pratiques en hygiène et analyse des risques dans le domaine alimentaire). • RABC (bonnes pratiques en hygiène et analyse des risques en blanchisserie). • Registre de sécurité. • Plans bleus (gestion des crises climatiques ou sanitaires). • DLU (document de liaison d'urgence). • Protocoles d'urgence. • Procédure de signalement des événements indésirables (plan de prévention de la maltraitance). • Plan Vigipirate.

Engagement Associatif 5: Développer une politique organisationnelle associative

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 5.1 : Une organisation évolutive adaptée aux enjeux des politiques sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les ressources humaines dans les évolutions organisationnelles. • Evaluer l'organisation pour l'adapter aux évolutions. • Favoriser la mobilité interne et l'adapter aux évolutions organisationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur des expertises et des ressources extérieures. • Mettre en place d'une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) : organigramme prévisionnel, politique de mobilité interne et de promotion, politique pluriannuelle de formation, politique de recrutement,... • Mettre en place la veille documentaire, réglementaires et juridique accessible (parents, usagers, professionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'audits par des organismes extérieurs. • Plan de formation. • Compte rendu de la GPEC. • GED (Gestion électronique documentaires). • Supports de communication.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectifs 5.2 : Une organisation en pôle avec des orientations transversales et spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et développer des synergies à l'intérieur de chaque pôle. • Organiser chacun des pôles de manière cohérente sur le plan de l'accompagnement des usagers, des moyens humains et financiers. • Evaluer l'organisation en pôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la mutualisation des moyens matériels et humains pour améliorer la complémentarité et la cohérence des accompagnements. • Mettre en place des groupes de travail transversaux dans chacun des pôles. • Mettre en place un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). • Mener des actions ciblées de retour à l'équilibre financier pour les établissements structurellement déficitaires. • Inscrire les orientations spécifiques de chaque pôle dans les projets d'établissement. • Mettre en place un audit interne transversal pour évaluer le nouveau dispositif de pôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit • CPOM • Plans d'action • Compte rendu des groupes de travail